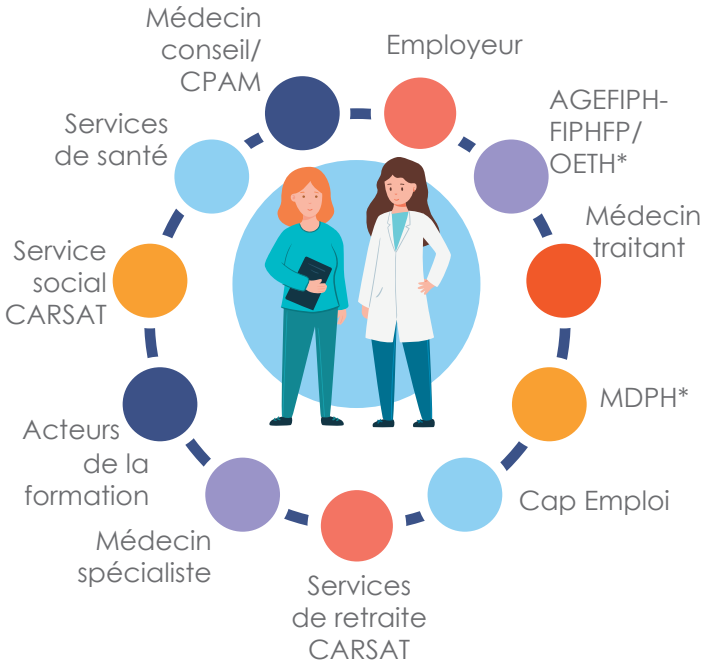
Le service social du travail vous conseille et vous accompagne en lien avec les acteurs du maintien en emploi



* AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
* FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique
* MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
* OETH : Association pour l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés dans le secteur médico-social

Contacts utiles

MIST NORMANDIE :

- Pour le **Calvados** : contactez le **Service Social du Travail** au **02 31 46 85 53**.
- Pour l'**Orne** : contactez le **Service Social du Travail** au **02 33 82 90 09**.

MIST SANTÉ AU TRAVAIL • NORMANDIE

N'hésitez pas à nous contacter :

MIST Normandie
9, rue Dr Laënnec BP 10063
14203 Hérouville St-Clair Cedex
Tél. **02 31 46 26 60**

www.mist-normandie.fr

Besoin d'informations ?

Contactez la **cellule**

Prévention de la Désinsertion Professionnelle de MIST Normandie :

cellulepdp@mist-normandie.fr

MIST SANTÉ AU TRAVAIL • NORMANDIE
Maisons Interentreprises de la Santé au Travail

LA CULTURE **DE LA PRÉVENTION**
www.mist-normandie.fr

MIST NORMANDIE - Sept. 2024 - Illustrations : Freepik/MIST Normandie

Maisons Interentreprises de la Santé au Travail Normandie
La culture de la prévention

MIST SANTÉ AU TRAVAIL • NORMANDIE

Employeurs, salariés : comment le service social du travail peut vous accompagner pour prévenir de la désinsertion professionnelle ?



Anticiper, prévenir, c'est garantir une meilleure santé tout au long de son parcours professionnel.

Mettre en place des actions spécifiques pour faciliter le maintien en emploi et prévenir les situations à risques c'est :



POUR L'ENTREPRISE

- Faire face aux risques de restrictions médicales, d'inaptitude au poste.
- Maîtriser les coûts liés à l'absentéisme.
- Maintenir et développer les compétences.
- Garantir la santé et la sécurité des salariés.
- Favoriser un collectif de travail.



POUR LE SALARIÉ

- Pouvoir être maintenu en emploi.
- Tenir un poste adapté.
- Rester motivé, intéressé par son emploi.
- Être valorisé.
- Prévenir une dégradation de sa santé.

N'attendez pas de rencontrer des difficultés de santé au travail pour agir

ACCOMPAGNEMENT DU SERVICE SOCIAL DU TRAVAIL EN PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE :



SI DANS VOTRE ENTREPRISE VOUS AVEZ :

repéré l'apparition ou l'évolution :

- du nombre d'inaptitudes,
- des arrêts maladie,
- du taux d'absentéisme,
- des restrictions au poste,
- des nécessités de reclassement.



SI VOUS ÊTES SALARIÉ, ET QUE VOUS ÊTES DANS CETTE SITUATION :

- Difficulté de santé au poste de travail.
- Reconversion souhaitable du fait de la problématique de santé.
- Fin de parcours professionnel (perte de capacités).
- Problématique sociale avec risque de perte d'emploi.

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS SUR :

Conseils

- en maintien en emploi : droits (sociaux, du travail, de la sécurité sociale), handicap, formation, outils, aménagement, ressources mobilisables, appui recherche de solution et d'aides,
- en Gestion des Ressources Humaines: identification des besoins en compétences et en évolution professionnelle, aide au repérage d'indicateurs.

- Diagnostic social individuel :
 - évaluation situation de travail,
 - évaluation socio-professionnelle.
- Information conseils sur les droits.
- Élaboration d'un plan de retour en emploi.
- Prévention d'arrêts maladie.
- Relai auprès des partenaires acteurs du maintien en emploi.

Sensibilisation collective auprès des dirigeants, CSSCE, managers ou salariés sur :

- le maintien en emploi,
- la prévention de la désinsertion professionnelle,
- le handicap,
- le développement de compétences (CPF, parcours de formation professionnelle).

Anticiper, prévenir, c'est garantir une meilleure santé tout au long de son parcours professionnel.